

Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2020

Près des trois quarts des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de section de technicien supérieur (STS) à la rentrée 2017 sous statut scolaire passent en 2^{nde} année ; 58,5 % obtiennent leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS) au bout de deux ans, près de 64 % en deux ou trois ans. Les femmes réussissent mieux que les hommes : 68 % d'entre elles obtiennent leur diplôme en deux ou trois ans, 7 points de plus que pour les hommes. La réussite en deux ou trois ans est très contrastée selon la catégorie socioprofessionnelle de la famille de l'étudiant et moins élevée pour les étudiants issus de famille « défavorisée ».

Près des deux tiers des nouveaux inscrits en STS à la rentrée 2017 obtiennent leur diplôme en 2 ou 3 ans

Près de 85 % des étudiants inscrits pour la première fois en première année de section de technicien supérieur (STS) sous statut scolaire à la rentrée 2017 venaient d'obtenir leur diplôme du baccalauréat.

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon la filière et la mention de baccalauréat des étudiants inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année à la rentrée 2017 (1)

Série de baccalauréat	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Bacheliers 2017				
Littéraire	2,1	78,5	70,9	73,8
Economique	7,7	83,8	77,0	79,9
Scientifique	5,6	85,3	77,6	80,5
Ensemble bac général	15,3	83,6	76,4	79,3
STMG	22,4	74,4	58,8	64,8
Autres bac techno.	16,4	79,3	65,6	71,9
Ensemble bac techno	38,8	76,4	61,7	67,8
Ensemble bac pro	30,5	63,0	40,2	47,5
Total Bacheliers 2017	84,6	72,9	56,6	62,6
Autres origines	15,4	80,6	68,9	71,5
Mention obtenue				
Bacheliers 2017				
Très bien	1,4	88,3	83,5	84,5
Bien	9,9	83,2	74,8	77,8
Assez bien	26,4	76,5	61,8	67,4
Passable 1er groupe*	27,2	70,0	49,3	57,5
Passable 2d groupe*	5,8	66,4	45,0	53,6
Inconnue	13,9	65,6	50,4	54,1
Autres origines	15,4	80,6	68,9	71,5
Total	100,0	74,1	58,5	63,9

1. Résultats non comparables à ceux publiés les années précédentes (cf. encadré Méthodologie)

* 1^{er} groupe : entre 10 et 12 de moyenne au baccalauréat à l'écrit ; 2nd groupe : entre 8 et 10 puis réussite à l'oral.

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information OCEAN du MENJS

Les bacheliers technologiques sont majoritaires (39 % des effectifs), notamment les nouveaux bacheliers en sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) (22 %). Les bacheliers professionnels représentent un peu moins d'un tiers de ces effectifs (31 %) et 15 % des

nouveaux inscrits ont obtenu leur baccalauréat général à la session 2017.

Parmi les étudiants entrés pour la première fois en STS en 2017, 74,1 % d'entre eux suivent la 2^{ème} année de formation à la rentrée 2018 (cf. encadré Méthodologie). Près de six sur dix (58,5 %) obtiennent leur diplôme en deux ans et 63,9 % en deux ou trois ans.

Parmi les néo-bacheliers inscrits en STS à la rentrée 2017, le taux de passage des bacheliers généraux est le plus élevé (83,6 %), suivi par celui des bacheliers technologiques (76,4 %) et professionnels (63,0 %). Les résultats sont similaires pour les taux de réussite. Ainsi plus des trois quarts des bacheliers généraux (76,4 %) obtiennent leur diplôme en deux ans, taux qui atteint 79,3 % pour la réussite en deux ou trois ans. Les bacheliers technologiques ont un taux de succès de 61,7 % en deux ans, 67,8 % en deux ou trois ans. Les bacheliers professionnels sont les plus en difficultés : moins de la moitié d'entre eux obtient le diplôme du BTS : 40,2 % en deux ans, 47,5 % en deux ou trois ans.

Les résultats de la cohorte 2017 sont un peu deçà de ceux de la cohorte précédente. Leur taux de passage en 2^{ème} année fléchit légèrement (-0,3 point) et la part des diplômés en deux ou trois ans diminue de 2,3 points.

Réussite en STS en 2 ou 3 ans pour les cohortes 2016, 2017 et 2018

Cohorte	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Total Bacheliers 2016	82,6	73,1	58,9	64,8
Ensemble cohorte 2016	100,0	74,4	60,9	66,2
Total Bacheliers 2017	84,6	72,9	56,6	62,6
Ensemble cohorte 2017	100,0	74,1	58,5	63,9
Total Bacheliers 2018	86,2	71,7	62,1	-
Ensemble cohorte 2018	100,0	72,8	63,6	-

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information OCEAN du MENJS

La réussite au BTS en deux ans, qui a baissé de 2,4 points entre les cohortes 2016 et 2017, progresse de 5,1 points

entre les cohortes 2017 et 2018, les conditions de passage de cet examen ayant été aménagées pour la session 2020 dans le cadre de la crise sanitaire (cf. encadré) : 63,6 % des étudiants entrés pour la 1^{ère} fois en STS en 2018 ont obtenu leur diplôme en deux ans.

Les étudiantes réussissent mieux que leurs homologues masculins

Les femmes, qui représentent 47 % des nouveaux inscrits en STS à la rentrée 2017, réussissent mieux que leurs homologues masculins. Ainsi 76,3 % d'entre elles passent en 2^{nde} année à la rentrée 2018 (4,2 points de plus que les hommes), leur taux de réussite en deux ans est de 62,9 % (8,4 points de plus) et de 67,6 % en deux ou trois ans (7,0 points de plus).

Réussite en STS en 2 ou 3 ans selon les caractéristiques des étudiants inscrits en première année à la rentrée 2017

	Part des inscrits	Taux de passage	Taux de réussite en 2 ans	Taux de réussite en 2 ou 3 ans
Homme	52,8	72,1	54,5	60,6
Femme	47,2	76,3	62,9	67,6
PCS du parent référent				
Très favorisé	16,3	78,3	65,9	70,6
Favorisé	13,1	76,2	62,2	67,5
Assez défavorisé	26,9	75,3	60,5	65,7
Défavorisé	36,9	71,7	53,8	59,7
Non réponse	6,9	68,1	51,2	56,8
Spécialité du BTS préparé				
Production	29,7	74,8	57,4	63,4
Services	70,3	73,8	58,9	64,1
Total	100,0	74,1	58,5	63,9

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information OCEAN du MENJS

Si les nouveaux entrants à la rentrée 2017 s'orientent plus souvent vers les formations de STS des spécialités des services (70 % de l'effectif), leur parcours reste sensiblement le même que ceux qui préparent un BTS dans les spécialités de la production. Ainsi 73,8 % des étudiants en STS dans les services passent en 2^{nde} année à la rentrée 2018 (74,8 % dans la production). Leur taux de réussite en deux ans est de 58,9 % et atteint 64,1 % en deux ou trois ans (respectivement 57,4 % et 63,4 % pour les BTS des spécialités de la production).

Les étudiants issus de famille « défavorisée » réussissent moins bien

Plus du tiers des étudiants ont leur parent référent dans une catégorie socioprofessionnelle (PCS) « défavorisée » (37 %). Mais leur réussite est la plus faible, à l'opposé de celles des étudiants dont le parent référent à une PCS « très favorisée » (16 % des effectifs). En effet, 71,7 % des étudiants issus de famille « défavorisée » passent en 2^{nde} année en 2018 (6,6 points de moins que pour la PCS « très favorisée »). Leur taux de réussite en deux ans est de 53,8 % et atteint 59,7 % en deux ou trois ans (respectivement 12,1 points et 10,9 points de moins que pour la PCS « très favorisée »).

Les étudiants dont le parent référent est de PCS « favorisée » ou « assez défavorisée » représentent 40 %

des effectifs (respectivement 27 % et 13 %) et leurs parcours restent proches. Le taux de passage en 2^{nde} année à la rentrée 2018 des étudiants de parent de PCS « favorisée » est de 76,2 %, soit 0,9 point d'écart avec ceux dont la PCS de leur parent est qualifiée de « assez défavorisée ». Cet écart s'élève à un peu moins de 2 points pour les taux de réussite : 1,7 point pour la réussite en deux ans et 1,8 point pour la réussite en deux ou trois ans.

Cédric MAMARI
MESRI-SIES

Champ : Étudiants inscrits en 2017 pour la première fois en 1^{ère} année de STS dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM et ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire.

Source : MESRI-SIES / Systèmes d'information Scolarité et OCEAN du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS)

Méthodologie

Les résultats présentés dans cette note ont été produits à la suite d'un appariement entre les données du baccalauréat (OCEAN), des inscrits en STS (Scolarité) et des résultats au BTS (OCEAN).

Ils portent sur l'ensemble des étudiants inscrits pour la première fois en première année de STS à la rentrée 2017, sous statut scolaire, dans un établissement public ou privé sous contrat, en France métropolitaine et dans les DROM. Les STS agricoles ou maritimes ne sont pas incluses dans le champ de l'étude car les données sur ces classes ne le permettent pas. En outre, seuls les étudiants ayant effectué l'ensemble de leur cursus sous statut scolaire sont pris en compte. Les étudiants ayant effectué une première année sous statut scolaire puis une deuxième en tant qu'apprenti sont ainsi exclus du champ pour ne pas perturber l'interprétation des résultats.

Évolutions méthodologiques

La mise en place de l'identifiant national de l'élève et de l'étudiant (INE), déployé dans l'ensemble des lycées, permet de s'appuyer maintenant uniquement sur cet identifiant pour réaliser les appariements. Ce changement de méthode d'appariement induit une rupture statistique des résultats sur les parcours et réussite des étudiants en STS.

De plus, le champ des étudiants des cohortes suivies dans cette analyse diffère de celui des publications des années précédentes : les étudiants redoublant leur 1^{ère} année de STS ne sont pas pris en compte.

De ce fait, les résultats publiés ici ne sont pas comparables à ceux publiés précédemment. Les indicateurs de la cohorte 2016, calculés selon la nouvelle méthode, sont repris dans cette analyse.

Modalités de passage de l'examen national de BTS - session 2020

Afin de tenir compte de l'état d'urgence sanitaire et de garantir la sécurité des personnels et des étudiants, de nouvelles modalités de passage des examens nationaux pour la session 2020 des diplômes de BTS ont été arrêtées. Deux cas de figure ont été pris en compte.

Pour les candidats en mesure de présenter un livret scolaire ou de formation, le diplôme national du BTS a été attribué sur le fondement du contrôle en cours de formation déjà effectué et du livret scolaire.

Un jury d'examen des livrets a arrêté les notes définitives. Il a étudié les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des étudiants, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier l'assiduité des candidats jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les candidats non admis après étude du livret scolaire ont été autorisés à passer le BTS à la session de septembre.

Les candidats qui n'étaient pas en mesure de présenter de livret scolaire ou de formation se sont présentés à la session reportée au mois de septembre. Ils ont passé les épreuves auxquelles ils étaient normalement inscrits pour la session de juin.